

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Colley barbu**

Taille : Moyenne

Couleur de la robe : Toutes les nuances de noir, de gris, de bleu, de brun ou de fauve. Poils gris intercalés en bandes.

Marques de couleur : Blanc. Les marques feu clair.

Texture et longueur du poil : Poil double. Plus long sur la face, formant la barbe. Sous-poil doux, serré; poil de couverture plat et dur, une légère ondulation admise.

Corps : Rectangulaire. Dos droit.

Forme et position des oreilles : Tombantes, de taille moyenne.

Forme et port de la queue : Plantée bas, portée basse.

Pieds : Ovaux.